

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 Avril 2018

Date de convocation : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Procurations : 4

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-20 : Compte administratif 2017 - Budget principal

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc CANTON, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu	1 772 624,55
	Réalisé	1 359 069,66
	Reste à réaliser	210 530,00

Recettes	Prévu	1 772 624,55
	Réalisé	1 307 741,28
	Reste à réaliser	32 646,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	1 283 651,00
	Réalisé	1 203 059,82
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	1 283 651,00
	Réalisé	1 387 788,23
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Déficit d'investissement	- 51 328,38
Excédent de fonctionnement	184 728,41
Revenu global	133 400,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal présenté ci-dessus.

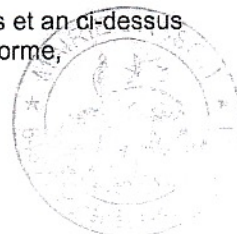
VOTE

POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTIONS	4

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2018